AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0647
FR0000061087-FS0270

10 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA HENRI MAIRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2013, Monsieur Jean-Luc Pierre a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mai 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société SA HENRI MAIRE et détenir 281 493 actions SA HENRI MAIRE représentant 474 570 droits de vote, soit 4,90% du capital et 7,98% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 741 066 actions représentant 5 949 854 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.